

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Convention de partenariat
2024 avec la compagnie « les
gÔsses »

Date de convocation :
01 février 2024

Date de séance :
07 février 2024

Date d'affichage :
14 février 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 39

Membres votants : 44

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, le conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des
fêtes de Crouy-Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur René
LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL,
SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, ALEXANDRE,
Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY,
VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD,
LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS,
WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE,
DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes CHEVALIER, CAPRON, LICOUR, CERNEY,
Mrs PINCHON, ALEXANDRE, LEULIER, MAUGER, GUILLOT,
MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, HENRY, BOULLET, LEBLANC
D, LEBLANC JM.

M ALEXANDRE donne pouvoir à MME BENEDINI

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : MME SOUILLARD

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°12/2021 du 24 mars 2021 fixant les
compétences de la Communauté de Communes Nièvre et
Somme, et notamment la compétence culturelle,

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 28
novembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat
avec la compagnie Les gÔsses pour l'année 2024,

Exposé des motifs :

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler pour l'année 2024 le partenariat avec la compagnie « les gÔsses », associée au développement culturel du territoire.

Cette convention comporte :

- un volet pédagogique :
 - o ateliers et sensibilisations à la pratique théâtrale amateur au sein de Bourdon, St Léger-les-Domart et Vignacourt, à Picquigny avec le CAJ,
 - o au sein des écoles du territoire,
 - o mise en place des « Journées mondiales des gÔsses »
- de l'aide à la création artistique, et la diffusion du spectacle « Crèche » au sein des crèches et Relais Petite Enfance,
- une aide à la diffusion au festival d'Avignon,

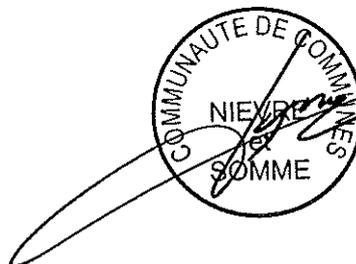
Cette convention représente pour la Communauté de communes Nièvre et Somme un coût annuel de 28.880 euros TTC.

Afin de mettre en place ces actions, la Communauté de Communes s'engage à verser à la compagnie les Gosses la somme de 28 880 € pour l'année 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer cette convention pour l'année 2024 et tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 février 2024 et de sa publication le 14 février 2024.

